



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 Septembre 2026

DATE DE CONVOCATION :
4 septembre 2026

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :
Benoît GAUGLER

NOMBRE DE MEMBRES :
En exercice : 27
Présents : 24
Pouvoirs : 4
Votants : 22

VOTE :
Pour : 22
Contre : 0
Abstentions : 0

Délibération n° 2026/112

OBJET : Prolongation de la convention pour portage foncier sur la commune de WISSEMBOURG – BQ544AC

La Présidente certifie que la présente délibération a été déposée en Préfecture du Bas-Rhin au titre du contrôle de légalité, et qu'il a été procédé aux formalités de publication et/ou de notification aux intéressés.

Certifié exécutoire le

23 SEP. 2026

La Présidente,



Marie-Paule LEHMANN

Le 16 septembre deux mille vingt-six à 09h30, le conseil d'administration de l'Établissement Public Foncier d'Alsace s'est réuni à l'Hôtel de la CEA à Strasbourg, Place du Quartier Blanc, et en visioconférence, sur convocation de la Présidente, Madame Marie-Paule LEHMANN, par courriel, en date du 4 septembre 2026.

Présents : Mmes LEHMANN Marie-Paule, LOTH Sophie, MILLION Lara, MM. BENTZ Hervé, CORNEC Jacques, DURAND Arnaud, ERBS André, FENRICH Guy, GAUGLER Jean, ISEL Roger, JACOBBERGER Thierry, JEHL François, JEHL Laurent, MAMMOSSER Pierre, MARTIN Roland, MULLER Dominique, MULLER Régis, NAEGELIN Bruno, OTT Auguste, ROUSSEL Yann, SCHAEFFER Serge, SIEGRIST Gabriel, TURRI Pascal, WEIGEL Eric, WENDLING Marc.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme ROEHLLY Sylvie, MM FISCHER Bernad, MEYER Paul, NEUMANN Rémy.

Excusés : Mmes FISCHER Marie-Reine, MM JORDAN Fabian, NICOLAS Thierry, SCHNEBELEN Charles.

Assistaient également : Mmes ARNOLD Marie-Cerise, DEMIRTOK Aylin, GALTIER Etienne, GARTNER Louise, HERTRICH Sabrina, LE MOING Cécile, MEYER Mathilde, SURIEUX Romane, MM. CZAJKOWSKI Jonathan, DERSÉ Fabien, DUCHENE Christophe, GAUGLER Benoît, GROJEAN Quentin, GUICHARD Baptiste, LADOUCE Maximilien, MULLER Florian, OLIGER Killian.

EXPOSE DES MOTIFS

En octobre 2020, la commune de WISSEMBOURG a sollicité l'intervention de l'EPF d'Alsace pour acquérir et porter un bien bâti anciennement à usage commercial, situé Rue de la Messagerie, parcelles cadastrées section 15, n°136 et 146, d'une superficie respective de 25,31 ares et 12,59 ares, soit une superficie totale de 37,90 ares.

Cette sollicitation faisait suite au dépôt d'une déclaration d'intention d'aliéner portant sur la cession à venir de ce bien. La volonté de la commune d'intervenir par voie de préemption était alors motivée par la constitution d'une réserve foncière devant s'inscrire dans les réflexions engagées par la commune sur le réaménagement d'ensemble du secteur gare.

Un arrêté de préemption a ainsi été pris en décembre 2020 par le directeur de l'EPF et le bien a par suite été acquis au prix de 245 000 €.

DATE DE CONVOCATION :
4 septembre 2026

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :
Benoît GAUGLER

NOMBRE DE MEMBRES :
En exercice : 27
Présents : 24
Pouvoirs : 4
Votants : 22

VOTE :
Pour : 22
Contre : 0
Abstentions : 0

Délibération n° 2026/112

OBJET : Prolongation de la convention pour portage foncier sur la commune de WISSEMBOURG – BQ544AC

La Présidente certifie que la présente délibération a été déposée en Préfecture du Bas-Rhin au titre du contrôle de légalité, et qu'il a été procédé aux formalités de publication et/ou de notification aux intéressés.

Certifié exécutoire le

23 SEP. 2026

La Présidente,



Marie-Paule LEHMANN

Après avoir été loué à l'association EMMAUS durant plusieurs années, le bien doit aujourd'hui être transformé en pôle médical. Une structure a été choisie par la commune pour réaliser ce projet et dans ce cadre la commune avait délibéré en juin 2026 pour acter le rachat du bien. Compte tenu du retard pris sur le montage opérationnel du projet, la commune souhaiterait aujourd'hui prolonger le portage pour une durée de deux années supplémentaires, soit jusqu'au 21 décembre 2027.

Il est demandé au Conseil d'Administration de proroger la convention de portage foncier du bien situé Rue de la Messagerie à WISSEMBOURG, parcelles cadastrées section 15, n°136 et 146, d'une superficie totale de 37,90 ares, pour une durée de deux (2) années supplémentaires, soit jusqu'au 21 décembre 2027, date à laquelle la commune de WISSEMBOURG s'engage à racheter le bien de l'EPF d'Alsace, sous réserve d'une délibération du conseil municipal en ce sens.

DELIBERATION N° 2026/112 – BQ544AC

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L. 324-1 et suivants et R. 321-1 et suivants du Code de l'urbanisme relatifs aux établissements publics fonciers locaux ;

Vu les statuts de l'EPF d'Alsace du 14 janvier 2025 ;

Vu le règlement intérieur de l'EPF d'Alsace du 11 décembre 2024 ;

Vu la déclaration d'intention d'aliéner reçue en mairie de Wissembourg le 28 septembre 2020 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 4 décembre 2020, portant acceptation des modalités d'intervention et de portage de l'Etablissement Public Foncier d'Alsace (EPF d'Alsace) pour l'acquisition d'un bien immobilier situé à WISSEMBOURG, rue de la Messagerie, et cadastré section 15 numéros 136 et 146, d'une surface totale de 37,90 ares ;

Vu l'arrêté du Directeur de l'Etablissement Public Foncier d'Alsace du 21 décembre 2020 portant exercice du droit de préemption urbain ;

Vu la convention pour portage foncier signée le 22 décembre 2020 entre la Commune et l'EPF d'Alsace, pour une durée de 5 ans, fixant les modalités d'intervention, de portage et de restitution du bien ;

Vu l'acte d'acquisition par l'EPF d'Alsace reçu le 26 février 2021 par Maître LALLIER-BECK Anne-Sophie, notaire à LA WANTZENAU ;

Vu l'arrivée à terme de la convention de portage le 21 décembre 2025 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 5 juin 2026 sollicitant la rétrocession du bien précédemment visé ;

Le Conseil d'administration de l'EPF d'Alsace, après en avoir

DATE DE CONVOCATION :
4 septembre 2026

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :
Benoît GAUGLER

NOMBRE DE MEMBRES :
En exercice : 27
Présents : 24
Pouvoirs : 4
Votants : 22

VOTE :
Pour : 22
Contre : 0
Abstentions : 0

Délibération n° 2026/112

OBJET : Prolongation de la convention pour portage foncier sur la commune de WISSEMBOURG
—
BQ544AC

La Présidente certifie que la présente délibération a été déposée en Préfecture du Bas-Rhin au titre du contrôle de légalité, et qu'il a été procédé aux formalités de publication et/ou de notification aux intéressés.

Certifié exécutoire le

23 SEP. 2026

La Présidente,



Marie-Paule LEHMANN

délibéré, décide à l'unanimité de proroger la convention de portage foncier du bien situé Rue de la Messagerie à WISSEMBOURG, parcelles cadastrées section 15, n°136 et 146, d'une superficie totale de 37,90 ares, pour une durée de deux (2) années supplémentaires, soit jusqu'au 21 décembre 2027, date à laquelle la commune de WISSEMBOURG s'engage à racheter le bien de l'EPF d'Alsace, sous réserve d'une délibération du conseil municipal en ce sens.

DATE DE CONVOCATION :

4 septembre 2026

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Benoît GAUGLER

NOMBRE DE MEMBRES :

En exercice : 27

Présents : 24

Pouvoirs : 4

Votants : 22

VOTE :

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 0

Délibération n° 2026/112

OBJET : Prolongation de la convention pour portage foncier sur la commune de WISSEMBOURG – BQ544AC

La Présidente certifie que la présente délibération a été déposée en Préfecture du Bas-Rhin au titre du contrôle de légalité, et qu'il a été procédé aux formalités de publication et/ou de notification aux intéressés.

Certifié exécutoire le

23 SEP. 2026

La Présidente



Marie-Paule LEHMANN